

EURLEX : ETAT DES LIEUX et AMELIORATIONS PREVUES

Bases existantes

1. **N-Lex** expérimental:

- N-Lex permet la consultation gratuite en ligne des mesures de transposition en droit national, du droit communautaire pour chaque État membre. En vue de surmonter les obstacles linguistiques, le thésaurus d'Eurovoc a été intégré dans le système afin de permettre à l'utilisateur de chercher les termes dans une langue étrangère, et un programme automatisé de traduction sera également intégré dans le système pour fournir aux utilisateurs le contenu de base d'un acte récupéré via N-Lex.
- Le but est de pouvoir accéder, à terme, aux dispositions législatives ou réglementaires ayant transposé des directives (et exceptionnellement des règlements) communautaires en droit national de tous les États membres, avec la possibilité d'interroger la base dans sa langue nationale. Elle renvoie actuellement aux bases nationales des pays membres.
- Les États membres étant seuls responsables des informations qu'ils transmettent, dès lors que la référence du document ayant transposé la mesure est fautive, celle-ci ne sera pas rectifiée par les services NLex. La MAJ est mensuelle. Les informations ne sont pas fiables en ce sens qu'elles dépendent grandement de la célérité des États membres. Ce n'est pas parce que la mesure nationale n'y figure pas qu'elle n'existe pas. La base couvre 22 États. Le masque de recherches dans les bases nationales est commun. Par conséquent il existe des problèmes d'interopérabilité. Le système XML se répand.

2. **Lex Alert**: est en production depuis 2005, mais il n'est pas possible de s'y inscrire en ligne pour le moment (**prévu été 2007**). Pour s'inscrire: LEXALERT-CJ@publications.europa.eu

- Ce système permet de recevoir par mail une alerte dès qu'un document est mis en ligne sur le site.
- Réception par mail ou fil RSS (cette dernière possibilité devrait être la norme à terme)
- Il sera également possible d'ici cet été de créer son profil utilisateur (profil linguistique notamment)

3. **Jur-info**: groupe de travail sur les évolutions des bases communautaires, qui regroupe tout ce que l'Union va faire en matière documentaire. (Cf également le site transparency.org)

4. **Jurifast**: association des Conseils d'Etat et des Cours administratives suprêmes de l'Union européenne

- Base de données d'information rapide des jurisprudences.
- Cette base de données contient les références et le texte intégral :

- de "dossiers préjudiciels" regroupant : la question préjudicielle posée à la Cour de justice des Communautés européennes ; la réponse de la Cour à cette question ; la ou les décisions nationales faisant suite à cette réponse
- d'autres décisions nationales relatives à l'interprétation du droit communautaire (décisions sans renvoi).

5. **Prelex**: Base du Secrétariat Général de la Commission. va basculer à terme dans Eurlex

- PreLex, la base de données des procédures interinstitutionnelles suit toutes les propositions (dossiers législatifs et budgétaires, conclusion des accords internationaux) et communications de la Commission à partir de leur transmission au Conseil ou au Parlement européen.
- Elle permet :
 - de suivre les grandes étapes du processus décisionnel entre la Commission et les autres institutions : stade de la procédure, décisions des institutions, noms des personnes, services responsables, références de documents
 - de suivre les travaux des différentes institutions impliquées (Parlement européen, Conseil, Comité économique et social européen, Comité des régions, Banque centrale européenne, Cour de justice, etc)
- Des liens permettent d'accéder directement aux textes électroniques disponibles (documents COM, Journal officiel, documents du Parlement européen, communiqués de presse du Conseil, etc.).
- Différences avec la base [CEil](#) (Parlement européen) : Prelex est multilingue. sur CEil le travail éditorial est plus complet mais il y a plus de docs disponibles sur Prelex

6. **Eurovoc**:

- La version 4.2 d'Eurovoc a été adoptée officiellement le 2 juin 2005 par le Comité de pilotage. Cette nouvelle version est accessible sur le site Eurovoc depuis le 22 juillet 2005. la version 4.3 est prévue
- Eurovoc est un thésaurus multilingue couvrant tous les domaines de l'activité de l'Union européenne, il permet d'indexer les documents dans les systèmes documentaires des institutions européennes et de leurs utilisateurs. Ce produit documentaire est actuellement utilisé par le Parlement européen, l'Office des publications des Communautés européennes, les parlements nationaux et régionaux en Europe, des administrations nationales et par certaines organisations européennes. Ce site vous présente la version 4.2 du thésaurus Eurovoc. Cette édition est le résultat de la collaboration entre les institutions européennes, les parlements nationaux et les utilisateurs d'Eurovoc.
- Eurovoc 4.2 est actuellement disponible dans 21 langues officielles de l'Union européenne (bulgare, espagnol, tchèque, danois, allemand, estonien, grec, anglais, français, italien, letton, lituanien, hongrois, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, finnois et suédois) et une autre langue (croate). En plus de ces versions, Eurovoc a été traduit par les parlements nationaux d'autres pays: Albanie, [Russie](#) et Ukraine.

Améliorations prévues dans EurLex

A court terme (à partir de juillet 2007)

- **Arrêts de la fonction publique**: il manque 12 années de jurisprudence, qui vont être rattrapées peu à peu.
- Mise en place de la **recherche avancée "Expert"**. !! Attention pour la recherche les chaînes de caractères ne doivent pas être trop longues.
- Mise en ligne d'un "Simple **search guide**" et d'un "Advanced search guide". Guides de recherche disponibles uniquement en langue anglaise.
- Les **textes consolidés** devront être mis en ligne en HTML (le délai est de 4 à 6 semaines après la parution d'un nouveau texte au JOUE) !! les textes consolidés n'apparaissent pas dans le résultats des moteurs de recherche. Uniquement les textes « d'origine »
- Chargement de toute la **jurisprudence** de 1993 à 2003
- Chargement de toute les **notices de la jurisprudence** depuis 195
- Chargement des actes législatifs en vigueur en "riche", c'est à dire, avec les accents et en minuscules.
- Mise en ligne des tables et **annexes d'actes législatifs** à compter de juillet 2007 puis remontée antériorité jusqu'à 2004.
- **Images** dans les décisions de la CJCE
- **Mesures nationales d'exécution**
 - Devraient être mises en ligne à compter du dernier trimestre 2007. MAJ mensuelle prévue.
 - Liens directs vers le droit national espérés.
 - Concernera uniquement les directives

!! si un avis motivé existe pour non transposition ou mauvaise transposition d'une directive, cela ne sera pas indiqué dans les mesures nationales d'exécution

A plus long terme:

- Tables du JOUE
- Reconstitution de la collection des DOC COM, SEC et les études d'impact de la Commission, rendues publiques sous document SEC, de même que les questions parlementaires. Dans les DOC COM, il arrive souvent que les annexes ne soient disponibles qu'en tant que DOC SEC, (documents sur les études d'impact) en une seule langue (**prévu pour octobre 2007**)
- Documents de la CJCE en PDF (scan du recueil de jurisprudence)

- Informations sur la jurisprudence nationale en matière de droit communautaire, notamment les arrêts rendus en droit national après qu'il y ait eu un renvoi pour une question préjudicielle devant la Cour.
- Accès précoce aux textes du Parlement, aux questions parlementaires et aux DOC SEC
- Intégration d'une recherche très simple. Eurlex va contribuer au mouvement de simplification du droit CE en proposant un masque de recherche à l'usage du citoyen européen non-initié. Le masque de recherche avancé subsistera.
- Répertoire des actes consolidés en application, et un répertoire des actes préparatoires. La tendance est à la consolidation, mais le document de base est conservé. De même, les consolidations successives seront conservées.

Autres développements prévus dans Eurlex

- Jurisprudence nationale en droit communautaire (aux alentours de fin 2007)
 - 70 % d'arrêts de renvoi à la CJCE et d'arrêts rendus après la décision de la CJCE
 - 30 % arrêts autres.
 - Pas de texte intégral – références bibliographiques, descripteurs.
- Actes préparatoires
 - Accès précoce aux documents SEL & questions parlementaires (déjà disponibles sur Europa)
 - Uniquement PV Conseil et Commission. Pas de documents sur les discussions
 - Propositions législatives : depuis 2003, on ne trouve que le titre dans le JOUE. Le texte intégral sera disponible sur Eurlex

Divers

- Lorsque l'on fait des liens vers un > écran, la stabilité de celui-ci n'est pas assurée. Il est préférable de faire un lien vers une notice. stabilité de l'URL assurée. Un bouton « créer un lien » sera disponible ultérieurement (2008)
- Le JOUE en ligne n'a pas encore de valeur authentique. L'étude sur le mode de production et l'authentification est en cours, mais on s'oriente vers un système qui ne serait pas aussi contraignant que celui que nous connaissons en France pour le JO.
- Délai de réponse du helpdesk est de 3 à 4h
- Et une information en avant-première: L'interface de Legifrance va changer à compter du 5 janvier 2008 à minuit.